



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 25/03/2024

DLB 2024/683

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 25 mars à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Panoramique du Palais des Congrès - Rond-Point Carré d'As - 34300 CAP D'AGDE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 13/03/2024

Affichage de la convocation : 13/03/2024

Etaient Présents :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Rémy GLOMOT, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Alain MALRIC, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Nathalie BASTOUL représentée par Christine ANTOINE, Francis BOUTES représenté par Francine GERARD, Jordan DARTIER représenté par Robert CRABA, Gil GEORGERENS représenté par Ghislain TOURREAU, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Françoise MEMBRILLA représentée par Sylvie MACEL.

Absents Excusés :

Philippe BARON, Claude BASTIER, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Michel FARENC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Bertrand GELY, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Claude MARCO, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Michel SALLES, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre MARHUENDA

Objet : Acquisition d'un terrain auprès de la commune d'Agde

Le SICTOM, dans la poursuite de son projet de rationalisation du réseau de déchèteries, souhaite procéder à l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la ville d'Agde située au quai de transfert d'Agde et cadastrée Lieu-dit Les Moulières section IE n° 8 d'une surface de 5250 m2.

Cette parcelle est dédiée à la réalisation d'un pôle de valorisation des déchets qui viendra en substitution à la fermeture de la déchèterie des Sept Fonts devenue obsolète au regard de la réglementation actuelle. Cette parcelle a été estimée à 30.000 € par les services des Domaines par un avis en date du 22 janvier 2024.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de procéder à l'acquisition de ce bien par acte administratif pour un montant de 30.000 €.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à procéder à l'acquisition de cette parcelle cadastrée Lieu-dit Les Moulières section IE n° 8 à Agde pour une surface de 5250 m2 et un montant de 30 000 € et à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à l'acquisition de cette parcelle cadastrée Lieu-dit Les Moulières section IE n° 8 à Agde pour une surface de 5 250 m2 et un montant de 30 000 € et à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 26/03/2024 et de sa publication le 26/03/2024

A Nézignan l'Évêque, le 26/03/2024

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr